

Informations COVID-19

POINT DE SITUATION



TOUTES LES MESURES SUIVANTES SONT APPLICABLES À PARTIR DU 9 AOÛT

Tout rassemblement dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public doit suivre les mesures suivantes :

PORT DU MASQUE :

- en extérieur : obligatoire jusqu'au 31/08 lors de rassemblements (manifestations, marchés, événements sur le domaine public), aux abords des lieux de culte
- en intérieur : obligatoire en continu sauf durant la pratique d'activités physiques et sportives
- si pass sanitaire exigé, port du masque non obligatoire

GESTES BARRIÈRES :

- la distanciation physique d'au moins 1m doit être observée en tout lieu et en toute circonstance

● SERVICES PUBLICS

Mairies déléguées

- ✓ **OUVERTES** (célébrations mariages et Pacs autorisées dans la limite de la capacité d'accueil permettant le respect des gestes barrières : 1m²/personne)

● PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

Halte-garderie, multi-accueil, accueils périscolaires, centres de loisirs, espaces ados, restaurants scolaires

- ✓ **OUVERTS**

● COMMERCES / MARCHÉS

Marchés et commerces

- ✓ **OUVERTS**

Bars - restaurants

- ✓ **OUVERTS** (consommations assises)

● ESPACES PUBLICS - VIE ASSOCIATIVE

PASS SANITAIRE :

- obligatoire pour tout rassemblement de plus de 50 personnes en intérieur comme en extérieur
- l'organisateur (associatif ou particulier) a l'obligation de désigner un référent covid chargé de vérifier le pass sanitaire au moyen de l'application TousAntiCovid Verif.
- le nom du référent Covid doit être porté à connaissance de la mairie déléguée

Lieux de culte

- ✓ **OUVERTS** (non soumis au pass sanitaire)

Cimetières

- ✓ **OUVERTS**

Stades et salles de sports

- ✓ **OUVERTS**
Restauration - buvette : toute consommation doit se faire assise
Vestiaires ouverts dans le respect des gestes barrières

Bibliothèques, ludothèque et musée

- ✓ **OUVERTS** (soumis au pass sanitaire)

Bateau La Luce, campings municipaux

- ✓ **OUVERTS** (soumis au pass sanitaire)

Salles municipales

- ✓ **OUVERTES**
 - repas et consommations assises
 - mariages et rassemblements familiaux : consommations assises.
 - port du masque en continu y compris sur la piste de danse
 - concerts debout : jauge de 75%

Salle Jeanne d'Arc à Champtoceaux

- ✓ **OUVERTE**

Evénements organisés

- ✓ **AUTORISÉS** (protocole sanitaire à fournir à la collectivité 2 semaines avant l'événement.)